

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 avril 2015

RENSEIGNEMENT - (N° 2697)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 365

présenté par
M. Urvoas

ARTICLE 3

Après le mot :

« retrait »,

rédigé ainsi la fin de la seconde phrase de l'alinéa 17 :

« des dispositifs techniques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.